

Projet de Procès-Verbal du conseil municipal du mercredi 4 mars 2026

Présent(es) :

Mesdames Annick FALEMPIN, Monique FORMENTO, Françoise-Paule MATHEY, Martine PORTE, Natacha VANDAMME, Justine VERGNE, Jacqueline VISSAC
Messieurs Grégory BONNET, Gaël FAURE, Bruno LOPEZ, Sylvain MOMPIED, Norbert ONZON, Jean-François PORTE, Jérôme RABANET

Pouvoir(s) : Mathilde FAURE donne pouvoir à Grégory BONNET

Ordre du jour :

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2025
- 3/ Révision de loyers
- 4/ Paiement de franchise
- 5/ Mandatement du centre de gestion
- 6/ Vente parcelle ZI65
- 7/ Tableau des effectifs
- 8/ Approbation compte financier unique 2025
- 9/ Affectation de résultats
- 10/ Taux d'imposition communaux 2026
- 11/ Budget 2026
- 12/ Virement de crédits de paiement de chapitre à chapitre
- 13/ Questions diverses

Le maire constate que le quorum nécessaire pour la tenue de la séance, X conseillers, est atteint (14); il ouvre la séance à 19h07.

1. Désignation secrétaire de séance

Gaël FAURE est désigné

15 voix pour

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2025

15 voix pour

3. Révision de loyers

Comme chaque année, il est étudié la révision des loyers des logements communaux.

Le logement occupé par M. Balacker est actuellement loué 330,99€/mois ; il est proposé de l'augmenter sur la base de la variation de l'indice de référence des loyers du deuxième trimestre

(référence 2ème trimestre 2024-145,17 à 2ème trimestre 2025-146,68), soit une possibilité d'augmenter de 1,04% et de fixer un loyer à 334,43€. Il est proposé ce montant.

Le logement occupé par Mme Charles est actuellement loué 305,14€/mois ; il est proposé de l'augmenter sur la base de la variation de l'indice de référence des loyers du premier trimestre (référence 1^{er} trimestre 2024-143,46 à 1^{er} trimestre 2025-145,47), soit une possibilité d'augmenter de 1,40 % et de fixer un loyer à 309,42€. Il est proposé ce montant.

Ces modifications seront appliquées au 01.04.26.

15 voix pour

4. Paiement de franchise

Durant la tempête du 25 juin 2025, un arbre de la commune est tombée sur un véhicule circulant. La compagnie d'assurance du sinistré a indemnisé ce dernier mais demande à la commune le remboursement de la franchise pour un coût de 250€. Il est proposé d'accepter ce paiement.

14 pour (Annick Falempin se déporte)

5. Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour le renouvellement des contrats d'assurances garantissant contre le risque statutaire.

Les contrats d'assurances garantissant contre le risque statutaire sont à renouveler.

Le centre de gestion propose de négocier ce renouvellement pour l'ensemble de ses adhérents.

Ainsi le Centre de Gestion se chargerait d'organiser une procédure de mise en concurrence et la commune serait libre de souscrire ou non au contrat négocié.

Il est précisé que l'adhésion au contrat d'assurance entraînerait l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance aux contrats d'assurances proposée par le Centre de Gestion.

Le contrat groupe devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée : 4 ans, à effet au 1er janvier 2027 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

Il est proposé de mandater le centre de gestion. La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

15 voix pour

6. Vente parcelle ZI65

La commune a vendu en 2018 (délibération du 15/12/2017 et acte administratif du 11/06/2018) la parcelle AI232 de 2000m² à Richard Faure afin qu'il y installe son activité de coupe-vente de bois de chauffage. Son activité s'étant développée, Richard Faure souhaite désormais acquérir une parcelle contiguë afin d'étendre ses capacités de stockage.

Il est proposé de lui vendre la parcelle ZI65 de 2002m² pour un montant de 3500€ frais inclus.

15 voix pour

7. Tableau des effectifs

Le Comité Social Territorial s'est réuni le 27/01/2026 et a donné un avis favorable à l'ensemble des modifications du temps de travail des agents de la commune comme indiqué dans le tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE MONTCEL JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2025

		Effectif emplois permanents Au 01 septembre 2025	Postes ouverts aux contractuels Au 01 septembre 2025
FILÈRE ADMINISTRATIVE			
Catégorie B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	27/35ème	oui
FILÈRE TECHNIQUE			
Catégorie C	Adjoint(e) technique	35/35ème	oui
	Adjoint(e) technique	23/35ème	oui
	Adjoint(e) technique	6.75/35ème	oui
Catégorie C	Adjoint(e) technique	2.75/35ème	oui

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE MONTCEL AU 01 OCTOBRE 2025

		Effectif emplois permanents Au 01 octobre 2025	Postes ouverts aux contractuels Au 01 octobre 2025
FILÈRE ADMINISTRATIVE			
Catégorie B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	27/35ème	oui
FILÈRE TECHNIQUE			
Catégorie C	Adjoint(e) technique	35/35ème	oui
	Adjoint(e) technique	28/35ème	oui
	Adjoint(e) technique	6.75/35ème	oui
Catégorie C	Adjoint(e) technique	2.75/35ème	oui

15 voix pour

8. Approbation compte financier unique 2025

Le Maire fait une lecture commentée de la note budgétaire qui est jointe aux différents documents comptables.

S'en suit la présentation du compte financier unique 2025 :

Fonctionnement

Dépenses 363 146.14€

Recettes 463 864.97€

Résultat exercice 2025 : + 100 718.83€

Investissement

Dépenses 492 774.07€

Recettes 367 981.23€

Résultat de l'exercice 2025 : - 124 792.84€

La première adjointe soumet au vote l'approbation du compte financier unique 2025.

13 voix pour (le Maire ne prend pas part au vote et il dispose d'un pouvoir)

9. Affectation de résultats

Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat au BP 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement à affecter (C = A+B)	272 685.61€
Résultat de l'exercice (A) : R – D = 463 864.97 – 363 146.14 =	+ 100 718.83€
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	+ 171 966.78€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de la section d'investissement (F = D+E)	-157 162.20€
Solde d'exécution de l'exercice (D) : R – D (367 981.23 – 492 774.07)	- 124 792.84€
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	- 32 369.36€

Restes à réaliser 2025 : R – D (448 546.28 – 422 165.85) + 26 380.43€

Décide d'affecter au BP 2026 les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- ➔ **Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068) : 130 781.77€**
- ➔ **Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) : 141 903.84€**
- ➔ **Report déficitaire en investissement (ID 001) : 157 162.20€**

15 voir pour

10. Taux d'imposition communaux 2026

Les taux communaux 2025 étaient les suivants : TH 8,74%, TFPB 37,33%, TFNB 64,17 %.

La commune vote de nouveau un taux de taxe d'habitation qui concerne les résidences secondaires.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux et donc de les fixer ainsi :

*TH 8,74%

*TFPB 37,33%

*TFNB 64,17%

15 voix pour

11. Budget 2026

Les différentes orientations sont débattues notamment au regard de la note synthétique budgétaire, des projets en cours et à venir.

Le Maire présente et propose le budget général 2026 avec une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 449 505.73€ et une section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 994 912.63€.

15 voix pour

12. Virement de crédits de paiement de chapitre à chapitre

La comptabilité M57 ne permet plus de prévoir de « dépenses imprévues ». Par contre, elle permet des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, en fonctionnement et en investissement (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite de 7,5 %.

Afin que le maire puisse procéder à ces virements, il doit y être autorisé par délibération, c'est ce qui est proposé.

15 voix pour

13. Questions diverses

-Organisation des élections municipales, la tenue du bureau de vote sera assurée ainsi :

*8h-10h30 Jean-François PORTE/Justine VERGNE/Bruno LOPEZ

*10h30h-13h Annick FALEMPIN/Jérôme RABANET/Monique FORMENTO

*13h-15h30 Jacqueline VISSAC/Martine PORTE/Grégory BONNET

*15h30-18h Grégory BONNET/Gaël FAURE/Sylvain MOMPIED

- Lors du tour de table, les conseillers font un compte-rendu des dernières réunions auxquelles ils ont assisté.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h20.